



Liberté, je continue d'écrire ton nom

par

Erwan Queinnec

Ce double numéro 32-33 du Journal des Libertés renoue avec un rythme trimestriel que la fin d'année 2025 avait très provisoirement suspendu. C'est avec émotion que j'en signe l'avant-propos, prenant, dans cette tâche, le relais de mon collègue et ami Pierre Garello.

Notre revue continue de porter beau les couleurs d'une liberté dont la cause demeure précaire tant, à force de l'abîmer, notre pays donne parfois l'impression de se demander à quoi elle pourrait encore servir. Or, quand la liberté cède du terrain, ce sont le droit, la prospérité, la démocratie et in fine, la civilisation, qui s'effacent avec elle. Continuer d'écrire le nom de la liberté, c'est donc agir pour elle, dans toute la mesure de ce que peuvent les mots.

En ce mois de juin 2026 gros d'une actualité comme toujours tourmentée, les conflits internationaux, les premières manœuvres de la grande bataille électorale de 2027 ou la conjoncture économique ont brutalement cédé le pas à l'un de ces « faits divers » effroyables qui défraient trop souvent la chronique : l'assassinat d'une jeune fille par un individu dont d'antérieurs agissements suspects avaient pourtant été signalés à l'administration judiciaire. Les questions que soulève cette affaire – la présomption d'innocence au premier chef – sont, comme toujours, vertigineuses. Et l'une d'elles met en cause le fonctionnement de l'administration judiciaire dans des proportions vraisemblablement inédites : ce n'est plus seulement le sempiternel « manque de moyens » qui est mis en avant par le débat public mais bien le défaut coupable d'une administration pourtant chargée de protéger les individus contre les atteintes les plus manifestes faites à leurs biens ou leur personne, cette « sûreté » dont l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rappelle le caractère « naturel et imprescriptible ». Le temps dira dans quelle mesure la colère que cet assassinat a déclenchée, dans l'opinion, accouchera de réformes dignes de ce nom. Rien n'incite



ici à l'optimisme tant, au-delà du fait lui-même, cette tragédie met le doigt sur un mal structurel de notre pays : la France a beau être l'un des pays du monde qui imposent le plus sa population, non seulement son administration de la justice crie famine mais son fonctionnement même noie le métier de magistrat sous un déluge d'injonctions dogmatiques et de législations kafkaïennes qui en altèrent le sens, comme si la vocation du « juge » et le quotidien du « fonctionnaire de l'administration de la justice » étaient condamnés à diverger.

À quoi bon payer autant d'impôts pour si peu de « service public », est-on alors tenté de se dire ? C'est précisément ce qu'aborde ce numéro printemps-été du Journal des Libertés, au travers d'un dossier consacré à la fiscalité sous toutes ses coutures, dans le sillage du colloque organisé le 9 avril 2026 par l'IREF, sur ce thème. Benoît Perrin et Jean-Marc Daniel ouvrent le bal en mettant en perspective rien moins que la finalité de l'impôt, a fortiori dans un pays qui en collecte autant. Kevin Brookes emboîte le pas de ce propos liminaire en dressant l'état des lieux – fortement dégradé – du consentement à l'impôt dans notre pays. Cinq papiers viennent ensuite, qui abordent plusieurs assiettes fiscales sous un angle éthique et/ou économique, qu'il s'agisse de taxation de la consommation (François Facchini), de taxation « comportementale » (Patrick Coquart), « d'impôt sur la mort » (Jean-Philippe Feldman) et enfin de taxation des entreprises en général (Karine Charbonnier) et des bénéficiaires en particulier (Erwan Queindec). Les deux derniers articles du dossier rappellent que l'impôt n'est qu'une modalité explicite d'un ensemble de prélèvements obligatoires dont l'importance est à la (dé)mesure du rôle de la puissance publique dans la vie des individus : les cotisations d'assurance maladie en font partie lorsque l'assurance est elle-même publique ou parapublique (Jean-Philippe Delsol). Quant à l'inflation, grande oubliée de la plupart des états des lieux de la fiscalité, elle n'est pas le moins insidieux ni le moins dangereux des impôts (Karl Friedrich Israel).

Le Journal des Libertés, c'est aussi une analyse de l'actualité qui ne se contente pas de l'écume des vagues. C'est pourquoi l'année 1776, dont nous célébrons le 250ème anniversaire, nous a semblé pouvoir y figurer. 1776, c'est bien entendu l'année de parution de l'ouvrage symbolisant – à tort ou à raison – l'avènement de la science économique : le fameux *De la Richesse des Nations*, d'Adam Smith. C'est aussi l'année de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, dont Jean-Philippe Feldman rappelle qu'elle constitutionnalise la liberté individuelle selon un esprit différent de celui de notre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, bien qu'à partir d'une matrice philosophique commune ; un rappel... d'actualité au regard des interrogations de toutes sortes que suscite la gouvernance de l'actuel locataire de la Maison Blanche (Donald Trump). 1776, c'est enfin l'année d'une tentative de réforme libérale de la France monarchique dont Romain Trichereau aborde les ambitions et les écueils. Comment, là encore, ne pas faire le parallèle entre les difficultés auxquelles se heurta Turgot et celles qui attendent – fondamentalement pour les mêmes raisons – le gouvernement qui, demain, aura le courage de s'atteler à



pareille tâche ?

L'actualité, c'est aussi un conflit russo-ukrainien qui s'enlise et dont Tom Palmer met en cause la lecture « réaliste » voulant faire passer une guerre d'agression – donc d'annexion – pour un acte politique de légitime défense. C'est enfin, pour ce qui nous concerne, une réflexion de Pascal Richet dédiée à la différence qu'il faudrait toujours établir entre « preuve » et « consensus » scientifiques, renvoyant en sous-texte à l'usage très contemporain que certaines institutions font de la science climatique.

La rubrique fondements de ce double numéro n'a sans doute jamais aussi bien porté son nom puisque Daniel Borrillo y aborde les racines judéo-chrétiennes du libéralisme. À la question du titre de son article – Dieu est-il libéral ? – la réponse est incontestablement « oui », extraits de la Bible à l'appui.

Les deux notes de lecture qui concluent ce numéro abordent des sujets très différents. C'est à l'exhumation intellectuelle d'un libéral méconnu mais considérable – le Marseillais Alexandre Clapier – que nous invite l'ouvrage de Jean-Yves Naudet recensé par Serge Schweitzer. Et à la généalogie du miracle industriel suisse que se dédie l'ouvrage de Markus Somm, analysé par Jean-Pierre Chamoux.

Si la Liberté tenait un journal intime, ce serait donc celui-ci : un recueil d'expériences que le Journal des Libertés accorde au pluriel, au nom d'une Liberté dont le nom s'écrit au singulier parce que ce qu'il désigne est à l'image de chacun d'entre nous : unique, inestimable et périssable.